

Des enfants de moins de 2 ans intoxiqués au cannabis

Des pédiatres s'alarment du nombre croissant d'accidents domestiques liés à la banalisation de cette drogue « douce »

Un nouveau type d'accident domestique inquiète les pédiatres. Les intoxications accidentelles au cannabis chez les enfants, principalement de moins de 2 ans, ne cessent d'augmenter, a alerté l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), lundi 20 août.

Quand il les voit arriver avec des troubles neurologiques, le docteur Hervé Haas a peu de doutes. « On a pris l'habitude d'effectuer un dépistage du THC [le composant actif du cannabis] dans les urines et dans le sang », explique-t-il. Drôle de protocole, pour un médecin aux urgences pédiatriques de la Fondation Lenval (Nice), qui voit défiler chaque jour des petits plutôt dépendants à leur tétine. Seulement voilà, quand ils sont somnolents ou que leur démarche est « ébrieuse », le docteur Hervé Haas croit immédiatement déceler les symptômes d'une intoxication accidentelle au cannabis. L'habitude, sans doute.

Explication générationnelle

Un peu plus d'un an a passé depuis que le chef de service des urgences pédiatriques de la Fondation Lenval (Nice) a pris en charge cinq nourrissons, âgés de un an à 18 mois, pour intoxication involontaire au cannabis. Cinq hospitalisations en moins de deux semaines, dans un même service. Du jamais vu dans les annales. En août, ce sont pas moins de deux bébés soignés, et toujours le même cas clinique inquiétant. Convulsions, coma : les symptômes peuvent être aigus. « Chez les bébés, l'impact est cent fois plus important que chez les adultes », explique le docteur Hervé Haas.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé a tiré la sonnette d'alarme : rien qu'entre 2015 et 2017, 194 enfants ont été victimes de ces nouveaux accidents domestiques, d'après une étude réalisée sur trente-trois mois. C'est 2,5 fois plus qu'entre 2010 et 2014. Et sans doute moins que demain, prédisent les experts.

Un médecin français, Sonia

Zitout, a tenté de comprendre les causes de l'augmentation des intoxications involontaires au cannabis chez les tout jeunes dans une thèse soutenue en 2017. Pour elle, l'explication est en partie générationnelle : « Cette hausse s'inscrit dans un contexte de net accroissement de l'offre de cannabis en France, diagnostique-t-elle. La consommation a doublé des années 1990 à 2000 (...). Cette génération entre dans la parentalité dans les années 2000-2010. » A l'hôpital Necker, à Paris, le professeur Gérard Chéron prévient : « Avec la généralisation du cannabis, la banalisation de cette drogue, les ennuis sont devant nous. »

Depuis une dizaine d'années, le chef de service des urgences pédiatriques de l'hôpital Necker observe de près la banalisation du cannabis chez les jeunes parents. Cette drogue, dite douce, est consommée à l'aube de la vie active, et les adultes, devenus parents, continuent d'en faire un usage récréatif. Lors de l'admission de l'enfant, tous ne signalent pas l'origine de l'intoxication aux médecins. A peine si certains confessent fumer de temps à autre. Au CHU de Grenoble, il a

« Chez les bébés, l'impact du cannabis est cent fois plus important que chez les adultes »

HERVÉ HAAS

chef de service des urgences pédiatriques de la Fondation Lenval, à Nice

même fallu attendre que l'intoxication au cannabis soit démontrée par analyse d'urines pour que les parents d'une fillette de 13 mois consentent à émettre l'hypothèse que la petite aurait « peut-être ingéré quelque chose au parc ». « Beaucoup de parents sont dans le déni », observe le docteur Hervé Haas, qui précise n'être « pas là pour juger ».

Coma profond

En 2016, une jeune mère de famille s'était défendue devant les juges : « Elle était en train de jouer, j'ai tourné la tête deux minutes », avait-elle raconté. Un an plus tôt, son bébé de 19 mois avait avalé un morceau de cannabis qui traînait dans le salon, avant de plonger dans un coma profond et de se réveiller quelques heures plus tard à l'hôpital.

Comme souvent, la frontière entre défaut de surveillance et négligence est ténue. En France, les cas d'intoxication involontaire au cannabis sont signalés auprès des différentes cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). Pendant plusieurs mois, des travailleurs sociaux rendent visite aux familles. La justice est saisie, si besoin. Mais, dans la plupart des cas, un travail d'aide éducative suffit. Dans les tiroirs, sur la table basse, partout : c'est très facile d'en trouver. « Ilya une grande accessibilité du cannabis » dans les foyers, relève le professeur Gérard Chéron.

Au mieux, il est placé dans des boîtes. Sur Internet, il en existe de toutes sortes et de toutes les matières, en bois, en plastique, en métal, en silicone. Des objets souvent ludiques, toujours présentés de manière dédramatisante, comme cette « brosse de toilettes » ou cette « horloge murale dissimulant un coffre » où placer son herbe. Or, même caché dans ces boîtes à malice, le cannabis reste plus facile d'accès que les produits classiquement impliqués dans les accidents domestiques.

Le professeur Gérard Chéron est formel : aujourd'hui, ouvrir une plaquette de Doliprane ou une bouteille de Javel nécessitent une meilleure dextérité que retirer une boulette de cannabis de son sachet. « Depuis vingt-cinq ans, des mesures de protection et une standardisation des emballages ont pu être mises en place par l'industrie », remarque-t-il. Pas pour le cannabis, drogue illégale qui échappe aujourd'hui aux réglementations des autorités. ■

CLARA TRAN